



# Communiqué de presse

Mende, le 8 avril 2016

---

## **Présentation du 6<sup>ème</sup> Plan Local d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées – 2016/2020**

---

Ce jeudi 7 avril 2016, Marie-Paule DEMIGUEL, secrétaire générale de la préfecture, et Sophie PANTEL, Présidente du Conseil départemental, ont réuni une quarantaine d'acteurs du logement et de l'hébergement du département autour de la présentation du 6<sup>ème</sup> Plan Local d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées 2016/2020.

Ce document, cadre de la déclinaison de la politique de logement et d'hébergement sur notre territoire, est l'aboutissement d'une démarche de diagnostic et de concertation qui a réuni plus de 170 partenaires. Il a pour objectif de fluidifier les parcours et l'accès à un logement décent pour tous.

Le 6<sup>ème</sup> PLALHPD regroupe 34 actions opérationnelles articulées en 5 axes.

On peut citer parmi elles : le développement d'expérimentations innovantes en matière d'hébergement et d'accompagnement des publics en grande précarité, l'amélioration de l'orientation des publics pour prévenir les ruptures, la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, la prévention des dettes locatives, l'accessibilité des logements pour les personnes âgées et les personnes handicapées ; autant d'enjeux forts de ce 6<sup>ème</sup> plan.

Déjà fortement impliqués dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté, les représentants des usagers ont d'ores et déjà fait des propositions concrètes sur les modalités de leur participation aux instances de suivi du plan. Leur participation aux comités techniques de suivi du plan permettra d'adapter toujours plus nos réponses aux besoins des personnes.

Enfin, des évolutions réglementaires concernant la prévention des expulsions et des dettes locatives, compétence partagée de la Direction Départementale des Territoires et du Conseil départemental, ont également été présentées.

Désormais, le document doit recueillir la validation du Comité Régionale de l'Habitat et de l'Hébergement puis le vote de l'assemblée départementale pour être définitivement adopté.

L'intégralité des documents relatifs à cette réunion sont disponibles sur le site [www.lozere.gouv.fr](http://www.lozere.gouv.fr).